

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THONON-LES-BAINS

10, Rue de l'Hôtel-Dieu
BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

CONSEIL JURIS AFFAIRES

6 avenue Général de Gaulle
Le Don Bosco
74200 THONON LES BAINS

V/REF :

N/REF : 91 B 487 / 2010-A-2831

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE THONON-LES-BAINS certifie qu'il a reçu le 15/11/2010,

P.V. des décisions de l'associé unique du 11/10/2010

- Transfert du siège A THONON LES BAINS -74200- 2 IMPASSE DE LA SOURCE
ARCOPOLE A

Statuts mis à jour

Concernant la société

COFIDEST AUDIT
Société par actions simplifiée
2 impasse de la Source
Arcopole A
74200 Thonon-les-Bains

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-2831 le 15/11/2010

R.C.S. THONON 383 780 889 (91 B 487)

Fait à THONON-LES-BAINS le 15/11/2010,

Le Greffier



[Handwritten signature]

"COFIDEST AUDIT "

Société par actions simplifiée
Au capital de 96 000,00Euros
Siège social : 74200 THONON-LES-BAINS
5 rue de l'Hôtel Dieu - "Le Concorde"
383 780 889 RCS THONON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 OCTOBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX,
Le ONZE OCTOBRE à 9 heures 30,

Au siège social,

La S.A.S. COFIDEST PARTICIPATIONS

Dont le siège social est 5 rue de l'Hôtel-Dieu 74200 THONON-LES-BAINS,

Propriétaire de la totalité des 6 000 actions de 16,00 Euros chacune, composant le capital social de la société "COFIDEST AUDIT ",

Associé unique de ladite société,

Après avoir :

- pris connaissance du rapport établi par le Président de la société, Monsieur Eric DECURNINGE
- rappelé que le CABINET MARAIS-CHAPELEY, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et en est excusé,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Transfert du siège social de la société.
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de transférer le siège social de la Société à 74200 THONON-LES-BAINS – 2 Impasse de la Source – Arcopole A, à compter du 18 octobre 2010.

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit :

"Article 4 : SIEGE SOCIAL – SUCCURSALES

Le siège de la Société est fixé à :

74200 THONON-LES-BAINS – 2 Impasse de la Source – Arcopole A"

Le reste de l'article demeure inchangé.

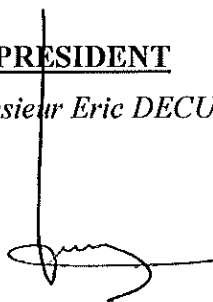
TROISIEME DECISION

L'Actionnaire Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique et le Président, et qui a été consigné sur le registre des décisions de l'associé unique.

LE PRESIDENT

Monsieur Eric DECURNINGE



L'ACTIONNAIRE UNIQUE

S.A.S. COFIDEST PARTICIPATIONS

Monsieur René GARCIN

